

## SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LÉOGEATS, dûment convoqué le 23 octobre, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur PUJOL Cédric, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. PUJOL. DUBOIS. PRAT. LARRIEU. BIDEAU. RICARD. LATESTÈRE. JOSEPH. GRÉGOIRE. VELASCO CAMACHO.

**Procuration** : M. GASTINE Xavier à M. PRAT Nicolas, M. MARMIER Claude à Mme DUBOIS Marina, Mme PUTCRABEY Bettina à Mme VELASCO CAMACHO Nathalie.

**Excusée** : Mme BRUCHET.

**Secrétaire de séance** : Mme VELASCO CAMACHO.

### I – Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### II – Modification du tableau du personnel

✓ **Création et suppression de postes**

Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'Agent d'entretien saisonnier à temps non complet (21/35°) à compter du 01/12/2023.
- Création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (17,50/35°) à compter du 01/12/2023.

**Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** notamment les articles 33 et 97 de la loi précitée,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans un emploi permanent à temps non complet,

**Vu** notamment l'article 18 du décret précité,

**Décide** d'apporter les modifications du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,

**Approuve** le tableau des effectifs suivant au 01/12/2023 :

POSTE	QUOTITE	DATE D'OUVERTURE DE POSTE
Adjoint technique principal de 2ème classe	21/35°	01/05/23
Adjoint administratif	28/35°	01/01/23
Adjoint administratif	12/35°	01/07/23
Adjoint technique	3/35°	01/07/23
Adjoint technique	17,50/35°	01/12/23

### III – Assainissement collectif

✓ **Consultation renouvellement contrat de maintenance**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de sa décision de dénoncer le contrat de prestation de service portant sur la maintenance préventive et curative des ouvrages d'assainissement collectif.

Il expose les motivations de cette décision.

Une nouvelle consultation est en préparation afin de confier la prestation de maintenance des ouvrages d'assainissement à un prestataire spécialisé.

Il précise que les critères d'attribution du marché seront les suivants :

- le coût de la prestation,
- les caractéristiques techniques des interventions,
- les délais d'interventions,
- les moyens mis en œuvre pour les interventions.

Monsieur le Maire précise que le marché sera attribué conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre.

✓ **Diagnostic périodique du système d'assainissement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'obligation réglementaire de procéder à un diagnostic périodique des ouvrages d'assainissement collectif.

Ce diagnostic doit être réalisé avant le 31 décembre 2025.

Cette étude doit permettre de vérifier l'état des ouvrages, réseaux, pompe de relevage, station d'épuration et branchements individuels.

L'objectif de cette étude est de permettre à la collectivité de définir un plan pluriannuel d'investissement pour résorber les anomalies qui pourraient être décelées sur la partie publique des ouvrages.

Le contrôle des branchements individuels est destiné à déceler les anomalies en particulier les défauts d'étanchéité et le déversement des eaux pluviales dans le réseau.

Monsieur le Maire expose les échanges qui sont intervenus avec les communes de Bommès, Noaillan et Sauternes afin de réaliser une consultation mutualisée pour réaliser ce diagnostic périodique.

Une réunion doit avoir lieu courant novembre avec ces communes et les services du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal sera amené à statuer prochainement sur les modalités retenues pour répondre à cette obligation.

**IV – Délégués de la commune auprès des organismes extérieurs**

✓ **SIVOM**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de désigner un nouveau délégué auprès du SIVOM du Sauternais pour remplacer Monsieur PRAT.

Il propose de désigner Monsieur BIDEAU Raphaël et invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide de désigner Monsieur BIDEAU Raphaël pour représenter la commune auprès du SIVOM du Sauternais en remplacement de Monsieur PRAT Nicolas.**

**V – Dossiers en cours**

✓ **Ouverture d'un DAR**

L'ouverture du dispositif d'auto-régulation a marqué la rentrée scolaire de septembre 2023 à l'école de Léogéats.

L'équipe pluridisciplinaire mise en place, composée d'un enseignant, d'éducateurs spécialisés, d'un psychologue assure la prise en charge de 3 élèves au titre de ce dispositif.

L'intégration de ces enfants au sein de l'école s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Une réunion d'information à destination des parents d'élèves est intervenue courant septembre. Un temps d'échange est venu ponctuer la réunion.

Une réunion des partenaires s'est tenue en mairie début octobre. Les représentants de l'Education nationale, de l'association ADAPEI et de la collectivité étaient présents.

Cette réunion était destinée à définir le rôle de chacun et organiser le suivi du dispositif.

✓ **Travaux mairie**

Les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la mairie sont achevés.

Le mobilier pour la salle de réunion est commandé. La livraison est attendue dans un délai de 4 à 5 semaines.

✓ **Site internet**

L'élaboration du nouveau site internet est en cours.

L'accessibilité du site est envisagée pour le début 2024.

✓ **Reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle**

La demande de reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle déposée par la commune est suivie favorablement par l'Etat.

Un arrêté portant reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle concernant les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols a fait l'objet d'une publication en date du 20 octobre 2023 au journal officiel pour la période du 01/04/2022 au 31/12/2022.

Les sinistrés disposent d'un délai de 1 mois à compter du 20 octobre pour déclarer les sinistres auprès de leurs assureurs.

✓ **Valorisation écologique et paysagère du site de Caussariou**

Les investissements de ce projet, accompagné par le Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant du Ciron, sont réalisés. Plantations et supports de communication sont en place.

L'entretien du site sera réalisé conformément au projet par débroussaillage manuel et pâturage avec le berger de la commune.

Un bilan sera dressé à l'issue du programme quadriennal d'entretien. Ce projet est financé par la commune et les fonds européens.

#### **VI – Repas des ainés**

Madame Larrieu présente l'organisation du repas des ainés qui aura lieu dimanche 19 novembre 2023. Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**Décide** de retenir la proposition du traiteur « Le relais bazadais »,  
**Décide** de retenir la proposition de « Daniel Ducasse » pour assurer la prestation d'animation,  
**Décide** d'inviter les administrés qui auront atteint l'âge de 62 ans dans l'année,  
**Fixe** le montant de la participation des conjoints n'ayant pas atteint l'âge et des conjoints des élus à 35 €.

#### **VII – Décision budgétaire modificative**

##### **✓ Décision modificative n° 4 – Budget Communal.**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 57,

**Vu** le budget principal de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

##### **Section de fonctionnement**

##### **Dépenses**

##### **011 Charges à caractère général**

**60612** Energie – Electricité - 1 700.00 €

##### **014 Atténuations de produits**

**739211** Attribution de compensation + 1 700.00 €

**Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après délibération à l'unanimité,**  
**Approuve** la décision budgétaire modificative n°4 proposée.

#### **IX – Questions diverses**

##### **✓ Assainissement collectif**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier à destination des foyers qui bénéficient du service public d'assainissement collectif sera envoyé prochainement. La mise en place d'un prélèvement en 10 fois et ce dès l'année 2024 sera proposé.

##### **✓ SICTOM**

Madame Joseph déléguée auprès du SICTOM expose l'étude en cours concernant le projet de collecte du tri sélectif en porte à porte.

Plusieurs possibilités sont à l'étude avec des fréquences de collecte différents (1 fois par semaine, 1 fois toutes les 2 semaines, ...) La mise en œuvre de ce projet est prévue à moyen terme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Président,

La Secrétaire,